



L'informateur

111 – le 6 juillet 2022

C'est le temps de la reddition des comptes. Et c'est aussi le temps de la réflexion. Réfléchir, il faut faire ça quasiment tout le temps. Alors, en vue de la Réunion annuelle qui s'en vient à grand pas – le 16 juillet –, on vous nourrit de sujets de réflexion.

Le rapport d'activité du Conseil d'administration

Nos administrateurs nous rendent leurs comptes. Vous pouvez lire leur rapport en cliquant [sur ce lien](#). Si ça ne vous tente pas de cliquer, lisez-le à la page suivante.

Vous avez déjà reçu 5 documents en lien avec la Réunion annuelle :

1. L'avis de convocation.
2. L'ordre du jour.
3. Le bulletin de mise en candidature.
4. Le formulaire de procuration.
5. Le procès-verbal de la réunion 2021.

Rappelez-vous que tout ça se retrouve [sur le site](#) de notre Association, toujours.

Les documents financiers vous seront transmis dans quelques jours.

La puissance des moteurs

Voici quelques chiffres très instructifs. Il s'agit du **Torqueedo Cruise 3.0 R**. Quel que soit le modèle de moteur considéré, les rapports, les équivalences sont identiques.

Puissance en watts : 3000

Poussée en livres : 142

Moteur pétrole équivalent : 8HP

Alors, posons-nous la question. Nos règlements parlent de 74 livres de poussée maximale. Bon... arrondissons à 80. La question : est-ce qu'on doit choisir la grosseur du bateau en fonction de la puissance permise par le règlement ou doit-on choisir la puissance du moteur en fonction de la grosseur du bateau convoité ?

Pas besoin d'être grand clerc pour répondre à la question, non ? Nos règlements, eux, ont fait l'objet d'une profonde réflexion lors de leur rédaction.

P.S. encore

Merci aux futurs candidats. Vous avez jusqu'au 13 juillet pour faire parvenir votre [Bulletin de candidature](#).

Louis Germain
www.lacclair.org



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

C'est avec un réel plaisir que le conseil d'administration convie les membres de notre association à cette première rencontre en personne depuis plus de trois ans. Depuis la réunion du 15 juin 2019, bien des choses ont changé et quelques nouveaux membres ont rejoint notre communauté.

Les administrateurs sont heureux de pouvoir enfin rencontrer les propriétaires et échanger de vive voix avec eux sur leurs attentes à l'égard de l'administration de ce territoire que nous partageons.

Le texte qui suit constitue un résumé de ce que les administrateurs ont été amenés à considérer et décider au cours des derniers mois. Votre présence à la Réunion générale annuelle du 16 juillet prochain vous permettra d'en savoir davantage et de formuler vos commentaires et poser vos questions sur tout sujet qui fait l'objet pour vous de préoccupations et d'interrogations.

La réunion annuelle dont le premier objectif est de permettre aux membres du conseil de rendre compte de leur administration doit pouvoir aussi servir à ceux-ci de baromètre en ce qui concerne l'adhésion des membres aux projets et idées qu'ils entretiennent à l'égard de ce domaine exceptionnel. Votre présence à cette rencontre est donc importante pour les membres du conseil d'administration.

1. LA GOUVERNANCE

Depuis la dernière reddition de comptes présentée par le conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 6 novembre 2021, les administrateurs élus lors de celle-ci se sont réunis à cinq (5) occasions, soit le 17 novembre et le 14 décembre 2021, ainsi que le 8 février, 20 avril et 2 juin 2022.

Les administrateurs ont aussi tenu quelques rencontres d'échange d'informations ou de discussions sur des sujets nécessitant une action ou une décision rapide.

À la première rencontre suivant la tenue de la Réunion générale annuelle, les membres du conseil ont procédé à l'élection des officiers pour l'année 2021-2022.

Aux postes de président, vice-président et trésorier, Michel Bouchard, Serge Hudon et Raymond Morissette ont vu respectivement leur mandat être renouvelé pour une autre année. Le poste de secrétaire de l'association a été confié à Jean-François Bennett.

De plus, puisque les sept administrateurs ont été élus lors de la même assemblée annuelle, le conseil a procédé à un tirage au sort afin de connaître la durée des mandats de chacun d'entre eux afin de se conformer à la règle voulant que le mandat de trois membres du conseil vienne à échéance lors d'une année impaire.

Suite à ce tirage, les mandats de Michel Bouchard, Jean-François Bennett et Gaétan Girard se termineront en 2023, alors que ceux de Serge Hudon, François Lefebvre, André Simard et Raymond Morissette prendront fin lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra le 16 juillet 2022.

Lors de la rencontre du conseil tenue le 15 décembre 2021, les administrateurs ont procédé à la désignation des responsables des trois comités mis sur pied depuis quelques années pour voir à l'administration de l'association. Le comité « Accueil » dont l'appellation a été modifiée lors de cette réunion et qui sera maintenant désigné sous le vocable « Accueil et conformité » afin de mieux refléter les responsabilités qui lui sont attribuées, a été confié à Jean-François Bennett et François Lefebvre.

Le comité « Infrastructures » sera aussi piloté par deux administrateurs, à savoir André Simard et Gaétan Girard.

Enfin, le comité « Environnement » a été confié à Serge Hudon à qui le conseil a demandé de préparer un projet aux fins de discussion en ce qui a trait au mandat et à la composition de ce comité.

Toujours lors de cette rencontre, les administrateurs ont identifié les projets ou travaux qu'ils entendent démarrer ou réaliser aux cours des deux prochains exercices financiers. Sans être présentés par ordre d'importance ou de priorité, ces projets concernent :

- La préparation d'un « inventaire des infrastructures » appartenant à l'association afin d'établir un programme d'inspection et d'entretien de celles-ci, notamment les ponceaux, fossés, garde-fous, etc.

- La réfection ou le remplacement de la barrière à l'entrée du lac afin de diminuer les risques de bris et en prévenir le mauvais fonctionnement.

- L'adoption d'une véritable politique visant à gérer de façon plus sécuritaire et conviviale l'accès au lac en revoyant la méthode de distribution et de gestion des codes d'accès.

- La confection d'un « guide du propriétaire » permettant aux nouveaux ou futurs membres de se familiariser plus rapidement et facilement aux droits et obligations qui incombent aux résidents, lequel guide pouvant aussi servir de document de référence ou de rappel pour les plus anciens.

- L'examen des démarches nécessaires auprès des autorités gouvernementales visant à l'obtention d'un statut particulier pour le lac en ce qui a trait à l'usage des moteurs pouvant être utilisés sur les embarcations.

Certains de ces projets et d'autres également envisagés par les administrateurs feront l'objet de présentations plus détaillées lors du déroulement de la Réunion générale annuelle du 16 juillet prochain.

2. LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

La présentation qui sera faite par le trésorier concernant le bilan financier 2021-2022 et les prévisions budgétaires 2022-2023 fera notamment état d'une situation financière permettant de rencontrer à court et moyen terme les dépenses de maintien et d'entretien de nos infrastructures.

Le conseil d'administration a donc décidé de maintenir pour le prochain exercice financier le montant exigé lors des douze années antérieures pour la cotisation annuelle. Une des raisons à la base de cette décision est l'origine de l'augmentation du nombre de cotisations annuelles suite à l'acquisition par de nouveaux membres de terrains sur lesquels aucune cotisation n'était jusqu'alors prélevée puisqu'ils avaient été acquis de la Société d'aménagement du lac Clair par des membres qui se procuraient plus d'un terrain.

Les administrateurs ont aussi procédé lors de leur rencontre de février à la révision du traitement de l'intendant en indexant les montants qui lui sont versés pour les tâches qu'il est amené à accomplir à la demande du conseil.

Le trésorier de l'association fournira lors de l'assemblée annuelle les détails des revenus encaissés et des dépenses rencontrées ou à venir ainsi que les prévisions budgétaires du conseil d'administration pour l'exercice financier ayant débuté le 1er avril 2022.

3. LA TABLE DE CONCERTATION ANIMÉE PAR LA CAPSA.

Lors d'une réunion en visioconférence tenue le 14 décembre 2021, le président du conseil a acquiescé à la demande de la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) pour participer aux travaux de la Table de concertation mise sur pied pour coordonner les efforts de 29 entités et participants axés sur une gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants des lacs du territoire dans lequel est compris le lac Clair.

La CAPSA est l'un des 40 organismes de bassins versants reconnus par le gouvernement du Québec dont la mission est d'offrir son expertise à la communauté afin d'harmoniser les activités humaines aux enjeux liés à l'eau et son écosystème. Chacune des 29 entités ou participants à cette Table de concertation doit désigner un représentant et un substitut qui sont appelés à y siéger et dont le mandat est d'harmoniser les actions de l'ensemble des entités à l'égard de la gestion de l'eau des bassins versants.

La CAPSA anime cette concertation en tenant compte des intérêts, ressources et contraintes de l'ensemble des activités qui interviennent sur un même territoire ou domaine. La Table n'a pas comme objectif d'écarter les pouvoirs dévolus aux entités qui la composent. La formation des participants est assurée par l'organisme qui agit comme facilitant et agent neutre.

La participation de l'association à cette table a été confiée au comité sur l'environnement.

4. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS.

Le projet d'aménagement de sentiers pédestres qui avait été mis en veilleuse en raison de certains obstacles liés aux droits de propriété existants sur les tracés projetés ainsi qu'à la couverture d'assurance dont bénéficie l'association a été remis sur les rails grâce

à l'implication du responsable de ce projet, Denis Larouche, ainsi que celle des membres de son équipe de bénévoles.

Un partenariat avec le Parc naturel régional de Portneuf est sur le point d'être conclu ce qui permettrait la réalisation du projet dès cet été.

Une présentation à cet égard est inscrite à l'ordre du jour de la Réunion générale annuelle.

5. LE MAINTIEN DES ACTIFS.

Les administrateurs ont pris en considération aux cours des derniers mois les recommandations des responsables des infrastructures appartenant à l'association. Des travaux essentiels au maintien de celles-ci sont prévus, notamment la réfection d'un important ponceau situé près de la station Telus.

Un élagage des branches de certains des arbres obstruant en partie la circulation des camions lourds se fera aux cours de l'été en recourant aux services et à l'expertise d'une firme spécialisée.

Le fonctionnement erratique de la barrière à l'entrée du lac nécessite que l'on procède à une réflexion en ce qui a trait à son maintien ou son remplacement.

Les responsables des infrastructures, André Simard et Gaétan Girard fourniront des détails sur ces travaux à effectuer lors de la réunion du 16 juillet.

6. L'ENVIRONNEMENT DU LAC.

Les conseils d'administration qui se sont succédés au cours des dix dernières années ont toujours considéré comme prioritaire la rencontre des objectifs de notre réglementation qui prévoit notamment le maintien de la qualité du lac et la prévention de la dégradation des rives.

Les administrateurs élus en novembre dernier ont, en conséquence, adhéré à la proposition d'un de ses administrateurs, Serge Hudon, de revoir le mandat et la composition du comité sur l'environnement afin qu'il puisse supporter plus adéquatement les efforts des membres préoccupés par la menace que constitue l'empreinte humaine sur « les propriétés uniques du lac Clair » comme l'énonce le tout premier paragraphe de notre règlement général.

Serge Hudon fournira lors de la réunion des précisions sur le fonctionnement et les projets du nouveau comité récemment formé.

7. DEUX MUNICIPALITÉS, UNE SEULE COMMUNAUTÉ.

Que l'on acquitte ses taxes foncières à Saint-Alban ou Sainte-Christine, un seul règlement confère à tous les propriétaires au lac le même statut. Nous sommes d'abord et avant tout des résidents du lac Clair. Les deux municipalités qui se partagent la juridiction sur le territoire du lac Clair ont compris depuis plusieurs années que leur réglementation de zonage devait s'harmoniser à défaut de pouvoir se fusionner.

Notre association fait d'ailleurs peu de cas de la municipalité à laquelle appartiennent ses membres.

Ce sentiment d'appartenance à une même communauté ne peut se maintenir et croître que si les personnes qui la composent sont en mesure de communiquer entre elles à défaut de pouvoir se côtoyer quotidiennement au travail ou à l'occasion, en société, comme nous le faisons à une époque peu lointaine.

Ce que les administrateurs du lac ont retenu de ces deux dernières années de confinement et de distanciation, c'est qu'il ne faut pas trop compter sur les réunions annuelles et les fêtes de clôture de saison estivale pour réunir les membres et cultiver ce sentiment d'appartenance. Déjà que la superficie de nos propriétés se prête peu au placotage entre voisins

Les deux responsables du comité « Conformité et Accueil » sont donc affairés actuellement à finaliser l'élaboration de deux projets qu'ils se sont vus confier par le conseil d'administration qui désire doter notre communauté d'un guide du propriétaire et d'un nouveau site Web, deux outils susceptibles de favoriser l'appartenance à un même groupe.

Pour en savoir davantage, il vous faudra participer à la prochaine réunion annuelle du 16 juillet alors que les grandes lignes de ces deux projets seront dévoilées ou patienter jusqu'à la publication d'un prochain bulletin de l'Informateur pour satisfaire votre curiosité.

8. REMERCIEMENTS

Il s'est écoulé moins d'un an depuis notre dernière réunion générale du mois de novembre dernier. Malgré cette courte période, beaucoup de travail et de réflexion ont meublé « les temps libres » de mes collègues du conseil d'administration.

Sans leur implication et leur désir de bien faire afin de maintenir notre qualité de vie au lac, il est certain que le tableau qui vous est présenté dans cette reddition de comptes annuelle serait moins encourageant. En votre nom, je veux les remercier d'avoir donné généreusement de leur temps et de leur expertise pour assumer la gestion du territoire qui nous appartient.

Je veux aussi remercier les nombreux bénévoles, qui sans œuvrer au conseil d'administration, ont offert leur collaboration pour permettre la réalisation de nos projets ou qui ont apporté leur aide à l'entretien du territoire.

Je m'abstiens de donner des noms de peur d'en oublier mais ils sont nombreux à avoir répondu à l'appel lancé par le conseil d'administration en novembre dernier.

Merci aussi à notre intendant, Alain Bélanger, qui comme par les années passées, a su se montrer indispensable pour plusieurs en plus de s'acquitter des tâches que lui confie le conseil d'administration.

Vos administrateurs espèrent vous voir participer en grand nombre à la Réunion générale annuelle du 16 juillet 2022. Votre présence constitue la seule marque de reconnaissance à laquelle ils aspirent pour leur implication dans la gestion du territoire du lac Clair.

Michel Bouchard
Président du Conseil d'administration